« [illegible] aller au-devant d'une objection d'un autre ordre qu'on présente couramment. On cite tel écrivain qui, n'ayant jamais appris le grec, ni le latin, compose cependant une belle œuvre dans notre langue. Et de conclure que le sort de la langue française n'est pas si étroitement lié que nous le prétendons au sort du grec et du latin. Je vais prendre un exemple. Mme de Maintenon, qui n'a pas appris le latin, écrit aussi bien que Mme de Sévigné, à qui la langue de Pline est familière. Eh bien ! le fait ne va pas contre ce que j'ai dit. Mme de Maintenon vit dans une société où presque tous ont appris le latin ; Mme de Maintenon profita nécessairement de cette fréquentation constante.

« NE DIMINUONS PAS LE NOMBRE DE CEUX QUI APPRENNENT LE LATIN »

« Je ne dis pas qu'il faut que tout le monde apprenne le latin ; je dis seulement qu'il est nécessaire qu'on ne diminue pas le nombre de ceux qui apprennent le latin, et qu'il faut écarter toute mesure devant avoir pour résultat d'affaiblir l'enseignement des humanités.

— Etes-vous donc d'avis, monsieur, ai-je alors demandé, qu'il faille revenir sur la réforme de 1902 ? En 1902 on a, comme vous savez, réformé l'enseignement secondaire, qui comprend désormais quatre cycles d'études différents. Le quatrième cycle est réservé à l'enseignement moderne, toutes humanités classiques écartées. Des raisons d'ordre pratique, utilitaire, imposèrent cette réforme...

— Réforme détestable ! interrompt M. Anatole France. Si l'on croyait avoir des raisons de modifier notre enseignement pour l'adapter à des fins plus utilitaires, ce n'était pas l'enseignement secondaire qu'il fallait abaisser ; c'était le primaire qu'on aurait dû améliorer... Seulement, voilà ! Il aurait fallu avoir le courage de dire que les jeunes bourgeois qui désiraient recevoir un enseignement non désintéressé se confondraient, se mêleraient désormais dans les écoles avec les enfants du peuple. Nos réformateurs, reculant devant cette hypothèse, ont imaginé la mauvaise combinaison que vous savez.

« La logique voulait, la logique veut que l'enseignement primaire, à fins plus utilitaires, soit un enseignement moins complet, et que le secondaire, tout à fait désintéressé, soit bien plus complet, au contraire. Je dirai même que l'enseignement secondaire doit être le plus complet, puisque, bien compris, il doit permettre, dans le domaine des connaissances, de s'élever à tout. C'est en me plaçant à ce point de vue que je réprouve la réforme de 1902. Il eût été bien plus logique, et plus profitable pour tous, de perfectionner l'enseignement primaire. D'abord, on l'aurait simplifié à sa base. L'écriture, la lecture, le calcul, voilà les éléments qu'il faut que tous possèdent : le reste est inutile. Quel temps gâché, perdu, que le temps qu'on passe à enseigner l'orthographe, cette chinoiserie !... Je vous le demande, est-ce que M. Michel Bréal avait besoin d'apprendre l'orthographe ? Mais nous connaissons les coquins à qui nous devons l'invention : c'est Napoléon, avec Noël et Chapsal et les acquéreurs de biens nationaux, qui imaginèrent ce moyen simple et pratique d'établir des distinctions entre les hommes !

« Je dis qu'il fallait s'occuper de simplifier à la base l'enseignement primaire, de le localiser, de le « régionaliser » si je puis dire et puis de faire en sorte que toutes les écoles d'application, écoles commerciales, écoles industrielles, écoles d'arts et métiers, deviennent de cet enseignement le complément nécessaire. Et l'enseignement secondaire, avec les humanités classiques, restait, ou devenait, ce qu'il n'aurait dû cesser d'être, un enseignement tout à fait désintéressé.

— On va dire que le socialiste que vous êtes a sur l'enseignement des vues d'aristocrate !

— Voyons ! proteste M. Anatole France, quelque socialiste que l'on soit, on ne peut tout de même pas concevoir une société sans une sorte de séminaire de professionnels de la science ; une société écartant de parti pris tout enseignement qui ne trouverait pas son application immédiate ! Je vous ferai remarquer que jamais Pasteur n'aurait fait ses merveilleuses découvertes pratiques s'il n'avait pas reçu un enseignement désintéressé, et il ne serait pas difficile d'établir un rapport entre l'enseignement classique qu'avait reçu l'illustre savant et la découverte qu'il fit du moyen de guérir la « cocote ». D'ailleurs, il ne s'agit pas de savoir quel et quel pourront accéder à la science ; il s'agit de savoir si l'on peut impunément abaisser le niveau de la science. »

L'ENSEIGNEMENT EN SORBONNE

M. Anatole France, qui se prononce si formellement en faveur des humanités classiques, n'est pas moins prompt à blâmer ceux qui critiquent les méthodes d'enseignement actuellement en honneur en Sorbonne, attaquent les professeurs qui préconisent ces méthodes.

— Je suis avec Seignobos et Lanson, dit M. Anatole France. Ils sont pour l'érudition, pour la méthode : ils ont raison. A vrai dire, je ne crois pas qu'on ait jamais ignoré tout à fait ce que c'est que l'érudition et ce que c'est que la méthode ; et je crois que, quand Voltaire fait de l'exégèse, il la fait aussi bien que Renan. Quoi qu'il en soit, méthode, érudition sont choses nécessaires. Emile Faguet a cent fois raison de dire que les professeurs doivent se préoccuper de donner dans les Facultés de lettres un enseignement scientifique. Il paraît qu'il s'est trouvé des gens pour reprocher aux professeurs de la Sorbonne de montrer un certain penchant pour les méthodes allemandes — ou germaniques, comme on se plaît à dire — comme si les méthodes allemandes n'étaient pas les méthodes éternelles !

— Un censeur anonyme, ai-je fait remarquer, reproche à l'Ecole des Chartes d'avoir corrompu la Sorbonne ; il dénonce les habitudes et les disciplines étroites des chartistes, leur conception de l'histoire bornée au déchiffrement et à la publication des textes, aux monographies ?...

— L'Ecole des Chartes a raison, affirme encore M. Anatole France. Votre censeur me fait penser à ce bon M. de Sacy, auquel on reprochait de ne s'être pas tenu exactement au texte pour l'édition qu'il avait faite de l'ouvrage de Mme de Sévigné, et qui disait, pensant se justifier : « C'est un petit volume qui entre aisément « dans la poche ». L'Ecole des Chartes ne confond pas littérature et science. Sans doute, je reconnais que des idées doivent être mises en ordre et même je consens qu'un peu de rhétorique s'ajoute à ce premier ornement ; mais ce n'est là que le moins bon côté. Beaucoup de science vaut mieux que beaucoup d'ornement.

« Je comprends que cette manière de voir ne soit pas celle de nos jeunes bourgeois aux yeux desquels l'enseignement supérieur vaut surtout parce qu'il permet d'acquérir des titres nouveaux. — « Je suis les cours « de la Faculté des lettres et je me prépa« re à fonder une maison de banque. » — Oui, oui ! nous connaissons cela.

M. ANATOLE FRANCE NE CROIT PAS A LA « CRISE DU FRANÇAIS »

Il faut dire pour conclure que M. Anatole France n'a pas encore aperçu les signes de la « crise du français ».

— *Depuis* 1789, la langue a peu changé, dit-il, et ne s'est pas trop défaite. Les journalistes, gens de plume qu'on peut aisément comparer, ne sont aujourd'hui, dans leur ensemble, ni pires ni meilleurs qu'ils ne l'étaient au début du dix-neuvième siècle. Qui sait même si on trouverait à cette date une famille ayant la tenue du « Journal des Débats », où le rédacteur des « Faits-Divers » s'applique à rédiger...

M. Eugène Montfort, le directeur des « *Marges* », vient d'entrer et de combattre l'optimisme de M. Anatole France. Il cite des faits. Il assure que le mal — l'ignorance du français — gagne, s'étend et fait déjà de grands ravages.

— Vraiment ! fait l'auteur de « l'Histoire contemporaine ! » Il faut donc que ce soit chez les jeunes gens de seize à dix-huit ans.

Cependant M. Anatole France sera le président d'honneur de la « Ligue des Amis du Latin et de l'Enseignement classique », que M. Eugène Montfort va fonder.

Un champion cycliste
TUÉ EN COURSE

Pendant une course de 100 kilomètres avec entraîneurs qui avait lieu dimanche après-midi, au vélodrome de Zehlendorff (Allemagne), le coureur allemand Theile est tombé dans un virage par suite d'une défectuosité de sa roue avant. La motocyclette du français Miquel, qui se trouvait tout à côté de Theile, passa sur le corps de celui-ci, lui écrasant la cage thoracique. Theile a été tué sur le coup.

Theile était champion d'Allemagne des courses de demi-fond derrière entraîneurs humains. C'était, en outre, l'un des meilleurs spécialistes des courses sans entraîneurs où l'endurance est le principal facteur du succès. Il avait couru à Paris, il y a deux ans, pendant toute une saison d'hiver, à la Galerie des Machines.

La musique de la Garde

Par décision ministérielle du 1er juin, M. Balay, chef de musique au 72e d'infanterie, qui a obtenu le n° 1 au concours pour l'emploi de chef de musique de la légion de la garde républicaine, est nommé chef de musique à cette légion.

Tombée du quatrième étage
SANS SE FAIRE DE MAL

La petite Simone Catinot, quatre ans, fille d'un gardien de la paix, au Havre, était restée seule dans l'appartement de ses parents, situé au quatrième étage. Elle voulut ouvrir la porte pour aller rejoindre sa mère qui venait de sortir, mais ne pouvant y parvenir, la fillette brisa un carreau de la fenêtre et par cette ouverture se précipita dans le vide. Elle vint s'abattre sur le trottoir. On se précipita vers l'enfant ; on craignait n'avoir à relever qu'un cadavre. Par un hasard providentiel, la fillette n'était qu'un peu étourdie et portait une légère écorchure au menton. Bientôt remise, elle s'écria :

— Je vais chercher maman.

Puis elle rit et se mit à parler comme si de rien n'était. Cependant, par mesure de précaution, on a transporté la fillette à l'hôpital.

La terre belge tremble encore
LA POPULATION ALARMÉE

Un nouveau tremblement de terre s'est produit hier dans la région de Charleroi. La secousse a été beaucoup plus violente que celles de l'avant-veille.

A Charleroi même, le mouvement sismique n'a guère été perçu, et c'est fort heureux, car il y avait foule à l'Exposition de Charleroi, et le moindre phénomène de ce genre eût inévitablement engendré une terrible panique.

Mais à Bassart, une grande maison a été lézardée et une bonne partie de la toiture a été endommagée. Plusieurs maisons voisines ont eu également à souffrir de la secousse. Une quinzaine de cheminées ont été renversées. L'une d'elles a écrasé un ouvrier ardoisier qui travaillait à la réfection d'un toit.

A Gosselies, il n'y a presque plus de cheminées dans tout le village. Les rues sont jonchées de débris et on doit se féliciter que personne n'ait été blessé. Quantité de maisons sont lézardées. Les vitres brisées ne se comptent plus.

Les dégâts produits par le tremblement de terre se constatent surtout du côté de la gare, où plusieurs trains ont été jetés loin des rails.

Une véritable panique s'est emparée des habitants en présence de ces phénomènes, et l'on est d'autant plus inquiet que, depuis quelques jours, le temps est à l'orage et que l'on établit une corrélation entre les phénomènes sismiques et les phénomènes atmosphériques.

L'orage a d'ailleurs fait plusieurs victimes encore dans la région de Namur et celle de Dinant, notamment à Spontin, où un villageois a été tué par la foudre au moment où il rentrait chez lui.

Un nouveau procès d'espionnage
EN ALLEMAGNE

Mardi, s'ouvriront à Leipzig, devant les 2e et 3e chambres de la Cour suprême de l'empire, les débats d'un nouveau procès en espionnage.

Les accusés sont l'ouvrier papetier Joseph-Emile Rémone et sa sœur Marie ; tous deux sont inculpés d'avoir livré à une puissance étrangère des secrets intéressant la défense nationale.

Haïti la révoltée

Haïti est, on le sait, en pleine révolte. Selon une dépêche du cap Haïtien, les insurgés ont fait de nombreux prisonniers dans la dernière bataille ; à quelques-uns, ils coupèrent les oreilles.

Les Retraites Ouvrières
La marche d'une idée

PROPOSITION TARDIVE — LE BUT A ATTEINDRE — LA FIN D'UNE OPPOSITION SYSTEMATIQUE — AMENDEMENT COLLECTIVISTE — EVOLUTION FATALE.

Un de nos lecteurs nous a écrit pour nous soumettre une combinaison qui donnerait naissance à des retraites d'un taux sensiblement supérieur à celui du système légal. Partisan de la répartition, il résume de la façon suivante ses idées : « Aux ouvriers, je demande non pas neuf francs par an, mais 4 % de leur salaire, soit 42 francs par an, pour un salaire de 3 fr. 50 par jour. A cette cotisation viendraient s'ajouter celles du patron et de l'Etat. Garantissant à l'ouvrier 1 fr. 75 par jour en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité, ma combinaison permettrait en outre de lui servir, au bout de trente ans effectifs de travail, une retraite annuelle de cinq cent vingt-cinq francs ».

Sans discuter le principe de l'idée qui, notre correspondant le reconnaît d'ailleurs lui-même, n'est qu'une application de la mutualité obligatoire ; sans vérifier les calculs qui ont pu le conduire à ses conclusions, nous devons, avant tout, lui faire remarquer que la loi a été sur le chantier pendant plus de dix ans. Pendant cette période, nous aurions examiné la combinaison qui nous est soumise avec la plus scrupuleuse attention, et nous nous serions fait un devoir, si le résultat de notre étude lui avait été favorable, de la communiquer à nos élus ; mais elle nous arrive bien tardivement. Tout en reconnaissant que le projet actuel nécessitera de nombreux remaniements, nous estimons qu'il importe d'abord d'assurer sa mise en application : c'est d'ailleurs la méthode qui a été employée pour la loi de 1898 sur les accidents du travail, et celle-ci depuis sa promulgation a déjà reçu bien des modifications.

Cette combinaison se fût heurtée d'ailleurs à d'innombrables obstacles ; il est plus que probable, en effet, qu'elle eût été plus que froidement accueillie par les sociétés de secours mutuels qui visent tout spécialement le risque maladies et que les partisans des retraites gratuites n'auraient pas manqué de trouver excessif le taux du prélèvement surtout si l'on remarque que le taux de la retraite à 4 % de retenue aurait été de 525 francs, alors que pour 1 % au plus, le maximum prévu actuellement est de 408,10.

Nous rappelons une fois pour toutes, d'ailleurs, qu'il ne s'agit plus de changer la base de la loi mais de faciliter son application, de faire disparaître les appréhensions peu fondées auxquelles elle donne naissance. L'idée fait son chemin, et, dans quelques années, personne ne pourra comprendre que les intéressés aient pu chercher à opposer la force d'inertie à une innovation qui leur était essentiellement favorable.

Les socialistes unifiés, eux-mêmes, semblent revenir de leur opposition farouche ; non seulement les parlementaires du parti sont loin de s'entendre à son sujet, mais voici qu'ils déposent une proposition de loi demandant, pour les assujettis dont le salaire quotidien ne dépasse pas 1 fr. 50, l'exonération de tout versement. Parmi les signataires nous trouvons les noms de Messieurs Basly, Briquet, Delory, Dubled, Ghesquière, Goniaux, Jules Guesde, Lamendin, Myrens, Selle ! Nous ne voulons pas aujourd'hui discuter la proposition elle-même ; nous nous contenterons de constater que demander l'exonération pour les salaires quotidiens de moins de 1 fr. 50, c'est, jusqu'à un certain point, reconnaître la légitimité du prélèvement pour les salaires plus élevés. Et cependant, certains élus socialistes ont dénoncé l'institution créée par la loi de 1910 comme une colossale escroquerie ! Comment peuvent-ils dès lors devenir tout au moins tacitement complices de cette escroquerie ? C'est qu'ils reconnaissent que l'idée marche ; les bénéficiaires des dispositions transitoires, dès que la loi fonctionnera, ne manqueront pas d'être des exemples vivants de son efficacité. Se cantonner dans une opposition intransigeante pourrait devenir dangereux, aussi verrons-nous peu à peu les adversaires de la loi évoluer ; peut-être même quelques-uns d'entre eux en arriveront-ils, sous prétexte d'amélioration, à déposer dans un avenir rapproché de véritables propositions de surenchères !

BERTAL.

⁂

Une question intéressante ou le citoyen Guesde pris au piège

Un ouvrier syndiqué de Lille, partisan déclaré de la Loi des retraites ouvrières, nous prie de publier, sous forme de *Lettre ouverte au citoyen Jaurès*, la proposition suivante :

Lille, le 3 juin 1911.

Citoyen Jaurès,

Une idée par une question :

Pourquoi un député du parti socialiste unifié ne déposerait-il pas sur le bureau de la *Chambre une proposition de loi* frappant d'un impôt spécial les successions au-dessus de cent mille francs, *non pas en vue de supprimer les versements ouvriers*, ce qui entraînerait la suppression des versements patronaux et l'abrogation de la loi, — mais en vue d'assurer les ressources qui permettraient de rapprocher à 60 ans l'âge de la retraite ?

Quel serait le député, si *guesdiste* soit-il, qui oserait voter *contre* cette proposition ?

Un réformiste.

Comité Consultatif
de la Société Républicaine des Conférences Populaires

Secrétariat Général : 5, Place de la Gare, Lille

Lettre ouverte à MM. les Présidents d'Amicales laïques de la région du Nord de la France.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'œuvre entreprise par notre Comité : œuvre d'éducation démocratique et sociale sur le sujet brûlant des retraites ouvrières et paysannes. Cette œuvre revêt un caractère d'urgence qui, certainement, ne vous a point échappé.

Or, puisqu'en même temps qu'elle resserre les liens d'amitié entre anciens camarades d'école, votre Amicale se propose, en outre, l'éducation post-scolaire de ses membres, au point de vue civique et social, j'ai pensé qu'il vous plairait de faire appel aux moyens dont nous disposons pour créer, avec le concours de l'école, près de l'école ou dans l'école, un foyer de vulgarisation des dispositions d'une loi qui, sans donner entière satisfaction à ceux pour qui elle est faite, apporte une amélioration considérable à leur sort. Quoique imparfaite, cette loi inaugure une ère de vraie solidarité sociale.

A cette minute précise, donc, les Amicales laïques peuvent apporter un concours décisif à cette œuvre de dignité républicaine et de solidarité nationale. Elles le peuvent et — ajouterons-nous, — elles le doivent. Nous vous offrons notre concours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le secrétaire général,
Jean PEYHET.

A TOURCOING

La question suivante a été souvent posée à la Direction de l'Institut Social : — Quelle est la situation des ouvriers qui ont de 35 à 50 ans et qui meurent avant l'âge de la retraite, en ayant effectué leurs versements à capital *réservé* ?...

Prenons plusieurs exemples :

1° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 36 ans et meurt à 50 ans, après avoir cotisé à capital *réservé*.

Sa veuve touchera 276 francs, plus 50 francs par enfant au dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 126 francs.

2° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 41 ans et meurt à 60 ans après avoir cotisé à capital *réservé*.

A sa mort, sa femme touchera 321 francs, plus 50 francs par enfant au dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 171 francs.

3° Un ouvrier commence à verser à l'âge de 18 ans et il meurt à 50 ans après avoir cotisé à capital *réservé*.

Sa femme touchera 538 francs, plus 50 francs par enfant au dessous de 16 ans, bien qu'il n'aura versé que 288 francs.

Ainsi, en supposant que jamais l'ouvrier ne puisse arriver à l'âge de la retraite, c'est-à-dire en supposant qu'il meurt à 50 ans ou à 60 ans, ses versements à capital *réservé* ne sont pas perdus et sa femme touche une somme bien plus élevée que les cotisations qu'il a versées.

Nous pouvons donc conclure que, sans s'occuper de la *retraite*, rien qu'en calculant le produit de ses versements pour l'assurance au décès, avec la cotisation à capital *réservé*, l'assuré fait encore un placement dont les avantages sont considérables.

Permanences centrales. — Rappelons que la permanence centrale sera assurée à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, aujourd'hui lundi de la Pentecôte, de 9 heures à midi, pour la remise des bulletins de renseignements ou de certificats.

⁂

Nous donnons le texte de l'art. 23 de la loi, qui a été l'objet de vives discussions au Sénat, ces jours derniers.

Art. 23. — L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres, prescrite par la présente loi n'aura pas eu lieu sera passible d'une amende égale aux versements omis, prononcée par le Tribunal de simple police, quel qu'en soit le chiffre, sans préjudice de la condamnation, par le même jugement, au paiement de la somme représentant les versements à sa charge et qui sera portée au compte individuel de l'assuré.

L'amende sera versée au fonds de réserve.

L'employeur qui a été dans l'impossibilité d'apposer le timbre prescrit pourra se libérer de la somme à sa charge en la versant à la fin de chaque mois, directement ou par la poste, au greffier de la justice de paix ou à l'organisme, reconnu par la loi, auquel sera affilié l'assuré.

Tous les trois mois, le greffier déposera les sommes par lui touchées à la Caisse des Dépôts et Consignations. »

A HEM

La mairie invite les ayants droit à fournir au plus tôt les renseignements qui leur sont demandés sur les bulletins dont la distribution est terminée. Ceux qui n'en auraient pas, peuvent s'adresser au greffe, où satisfaction leur sera donnée.

A ASCQ

Le Maire d'Ascq informe ses administrés que la liste des assurés obligatoires arrêtée par M. le Préfet est à leur disposition à la Mairie. Les réclamations devront être portées devant M. le Juge de paix.

VIOLETTES VIVANTES Savon donnant l'illusion des violettes fraîchement cueillies. Victor VAISSIER.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

LE CONCOURS-CONGRÈS
des Sociétés théâtrales d'amateurs
A DOUAI

Lundi s'est continuée à Douai, la fête-concours dont nous avons enregistré les premières phases.

A 10 heures du matin, les Congressistes se sont réunis en la salle basse de l'Hôtel de Ville, pour examiner les questions à l'ordre du jour, sous la présidence de M. V. Truant, président de *la Fédération*.

Le Congrès a pris fin vers midi et, à deux heures et demie, au théâtre, a eu lieu, au milieu d'un nombreux public le concours d'honneur au cours duquel on a particulièrement applaudi le Cercle des XIII de Bruxelles dans « l'Instinct » ; le Cercle Molière de Lyon dans «Ruy-Blas », et la Girondine de Bordeaux dans le « Sacrifice », pièce du douaisien Henry Messéant, qui valut à l'auteur d'être appelé sur la scène et d'être ensuite complimenté par M. Antoine, directeur du Théâtre Parisien, qui, sans doute, va monter sa pièce après les vacances.

Ce pendant que le jury délibérait après le concours, les membres du Cercle Dramatique Douaisien, se faisaient chaleureusement applaudir dans « Un Cas de Conscience ».

A 7 heures, de la scène, M. Truant, président de la Fédération, harangua l'auditoire, puis on donna lecture du palmarès que voici :

CLASSEMENT

Section A. — Division supérieure. — Cercle des XIII, de Bruxelles ; Cercle Molière, de Lyon ; La Girondine, de Bordeaux ; Société classique de Chambéry.

1re Division. — La Jeune Comédie, d'Amiens ; Union Dramatique Lilloise ; Cours de Diction de Tourcoing ; Groupe Artistique Septentrional, de Valenciennes ; Intimes Littéraires, de Douai ; La Fauvette, de Longlaville.

2e Division. — La Ruche Poétique, de Lille ; Cours de diction de Roubaix ; La Camélia, de Saint-Dizier.

3e Division.— Société Lyrique de Fouquières-les-Lens ; Jeunesse Lyrique et Dramatique d'Hénin-Liétard.

Section D. — Division supérieure. — Amicale Artistique de Bordeaux ; Les Amis de la Gaîté, de Vitry-le-François.

1re Division. — La Fraternelle Longjumelloise ; Cercle Dramatique de Cambrai ; Section Dramatique des Orphéonistes de Tournai ; Section Lyrique et Dramatique d'Aniche.

2e Division. — Cercle Dramatique de Dorignies ; Théâtre d'Amateurs de Lourches ; Société Lyrique et Dramatique de Quaroubie.

Prix. — Concours d'Honneur. — 1er prix, Cercle des XIII, de Bruxelles, 200 fr., Vases de Sèvres, *offert* par le Président de la République, Challenge de la Fédération ; 2e prix, Cercle Molière, de Lyon, 100 fr., Coupe de bronze de la Fédération ; 3e prix, Société classique de Chambéry ; 4e prix, La Girondine, de Bordeaux ; 5e prix, Amicale Artistique, de Bordeaux.

Section A. — Pièce imposée. — Division supérieure. — 1er prix, Cercle des XIII, de Bruxelles, 100 fr., plaquette offerte par les Enfants de Gayant, de Paris ; 2e prix, Cercle Molière, de Lyon, palme de vermeil, offerte par la Ville de Douai ; 3e prix, La Girondine, de Bordeaux, palme avec plaquette F. I. — S. T. A. ; 4e prix, Société Classique de Chambéry, une plaquette argent F.

1re Division. — 1er prix, La Jeune Comédie d'Amiens, 75 fr. ; 2e prix, L'Union Dramatique Lilloise, plaquette vermeil, don de M. Hayes ; 3e prix, Cours de Diction de Tourcoing ; 4e prix, Groupe Artistique de Valenciennes ; 5e prix, Les Intimes Littéraires, de Douai ; 6e prix, La Fauvette, de Longlaville.

2e Division. — 1er prix, La Ruche Poétique, de Lille ; 2e prix, Cours de Diction de Roubaix ; La Camélia, de Saint-Dizier.

3e Division. — 1er prix, Société Lyrique de Fouquières-les-Lens ; 2e prix, La Jeunesse Lyrique, d'Hénin-Liétard.

Section D. — Pièce imposée. — Division Supérieure. — 1er prix, 10 fr., Amicale Artistique de Bordeaux ; 2e prix, Les Amis de la Gaîté, de Vitry-le-François.

1re division. — 1er prix, La Fraternelle Longjumelloise ; 2e prix, Cercle Dramatique de Cambrai ; 3e prix, Section Dramatique des Orphéonistes de Tournai ; 4e prix, Société Lyrique et Dramatique de Cambrai.

2e Division. — 1er prix, Cercle Dramatique, de Dorignies ; 2e prix, Théâtre d'Amateurs de Lourches ; 3e prix, Société Lyrique Quaroubie.

Pièce au choix. — Section A. — Division supérieure. — 1er prix, Cercle des XIII de Bruxelles ; 2e prix, Société Classique de Chambéry ; 3e prix, Cercle Molière, de Lyon ; 4e prix, La Girondine, de Bordeaux.

1re Division. — 1er prix, Cours de Diction de Tourcoing ; 2e prix, Union Dramatique Lilloise ; 3e prix, La Jeune Comédie, d'Amiens ; 4e prix, Groupe Artistique de Valenciennes ; 5e prix, Les Intimes Littéraires de Douai ; 6e prix, La Fauvette, de Longlaville.

2e Division. — 1er prix, Cours de Diction de Roubaix ; 2e prix, La Ruche Poétique, de Lille ; 3e prix, Le Camélia, de Saint-Dizier.

3e Division.— 1er prix, Société Lyrique de Fouquières-les-Lens ; 2e prix, La Jeunesse Lyrique et Dramatique, d'Hénin-Liétard.

Section B. — Division supérieure. — 1er prix, Amicale Artistique de Bordeaux ; 2e prix, Les Amis de la Gaîté de Vitry-le-François.

1re Division. — 1er prix, La Fraternelle Longjumelloise ; 2e prix, Section Dramatique des Orphéonistes de Tournai ; 3e prix, Société Lyrique et Dramatique d'Aniche ; 4e prix, Cercle Dramatique de Cambrai.

2e Division. — 1er prix, Théâtre d'Amateurs de Lourches ; 2e prix, Société Lyrique et Dramatique de Quaroubie ; 3e prix, Cercle Dramatique de Dorignies.

⁂

Cette belle fête fut clôturée par un banquet qui eut lieu à 8 heures du soir à l'Ecole des Beaux-Arts et qui, par suite de nombreux toasts se termina fort avant dans la soirée.

Feuilleton du 6 juin — N° 103

La Jolie Midinette

Par Pierre SALES

— Evidemment ! dit Céleste : ce sont eux qui ont fait le monde, et non pas les conquérants ou les monarques. Aussi leur souvenir demeure [illegible]... Ils sont de grands amis...

Ils reprirent leur promenade, silencieux, tout impressionnés maintenant, n'échangeant plus leurs pensées devant les chefs-d'œuvre que par des coups d'œil. Et soudain, ils furent unis dans un même sourire de sympathie : ils venaient d'apercevoir le père Simili, qui, avec sa belle voix, ses grands gestes, s'efforçait d'initier une bande d'Anglais aux beautés de la peinture italienne. C'étaient des cockneys, regardant continuellement leur montre, beaucoup plus préoccupés de déjeuner avant d'aller aux courses que de saluer les beautés du Canaletto, de Vinci, de Guido Reni, du Tintoret. Le père Simili se fâcha presque, parce qu'ils n'accordaient même pas un regard à la « Fornarina ».

Aussi, comme il apercevait, à son tour, ses jeunes amis, et que c'était pour lui une [illegible] surprise que de les rencontrer ensemble, il lâcha un instant ses Anglais... qui marchaient, marchaient toujours ayant hâte d'arriver au bout de la galerie comme à un but de sport. Et comme, après son tendre salut à mademoiselle Céleste et sa bonne poignée de mains à Bernard, on lui demandait de ses nouvelles, il avait un geste désespéré :

— C'est les jambes... c'est mes pauvres jambes, mademoiselle... Le coffre, ça va encore, mon bon monsieur... Mais les jambes !... Ça irait tout de même aussi, si c'était de plain-pied, le Louvre !... Mais avec ces escaliers, mademoiselle !... Descendre à la sculpture, remonter à la peinture, redescendre aux antiquités égyptiennes... remonter à la salle Lacaze, au Salon Carré... Les gens ne veulent pas se laisser guider ; il faut les mener là, ici, où ça leur chante... Je me demande vraiment pourquoi ils prennent un guide... C'est comme ces Anglais !... On prétend qu'ils aiment l'art, les Anglais !... Eh bien, ceux-là ! s'ils ont écouté dix paroles de ce que je leur ai raconté !...

En ce moment, les Anglais, arrivés au bout de la galerie se retournaient, pour morigéner ce guide, qui demeurait en arrière !

— Ah ! ce que je les lâcherais !... s'il ne fallait pas gagner sa pauvre vie !

Aussitôt, d'un même mouvement, Bernard et Céleste portaient la main à leur poche. Mais le père Simili devinait leur pensée. Et avec encore assez de dignité :

— On ne rougirait pas, mademoiselle, ni mon bon monsieur... d'accepter une gentillesse... si l'on était malade... comme cela nous est déjà arrivé... Mais on a encore bon œil... et presque bon pied... car je n'y éprouve rien, aux pieds : c'est tout en haut des jambes que me prennent des faiblesses... et seulement quand je descends ces sacrés grands escaliers... Cela va encore quand je monte... Au revoir, mademoiselle... monsieur !

Il se redressait, s'efforçait de ne pas trembler en regagnant ses Anglais. Il allait « gagner sa pauvre vie ! »

— Brave homme ! prononça Céleste, dont les yeux le suivaient avec attendrissement. Quelles tristesses ont dû traverser cette vie pour qu'il en soit réduit à ce métier... presque de bohème !... Car il est très intelligent, vraiment instruit !

— Pauvre homme !...

— J'ai eu, plus d'une fois, l'envie d'en parler à mon père... Est-ce qu'on ne pourrait pas lui trouver quelque chose pour ses vieux jours... soit dans notre usine, soit aux lectures ?... Mais je me demande comment ce vieux bohème prendrait la chose... Il me fait l'effet de ces gros moineaux parisiens qui mourraient si on les mettait en cage... Cependant, la vieillesse arrive... Nous lui devons certainement quelque chose tous les deux, monsieur Bernard. Et puisqu'un si bon hasard nous a fait nous rencontrer ce matin... que nous l'avons vu ensemble... est-ce que vous voudriez bien vous occuper de lui ?...

— Je suis bien peu de chose... je ne puis presque rien, mademoiselle...

— Vous avez une très réelle influence sur mon père : voulez-vous lui parler le premier ?

— Je le ferai de grand cœur, mademoiselle... mais il me semble qu'un mot de vous suffirait ; car... mon influence à côté de la vôtre !...

Un voile passa sur le regard de Céleste. Certes, elle y avait cru, jadis, à son influence absolue sur son cher papa !... Mais comme elle avait été diminuée, soudain ! Même pour une si petite chose, elle avait le sentiment qu'il lui fallait de l'aide.

— Alors, c'est entendu, monsieur Bernard ? Vous parlerez le premier ?... Je ferai le reste...

— Trop heureux de vous obéir, mademoiselle... Cependant... comment pourrons-nous dire à monsieur votre père que nous nous intéressons, tous les deux ensemble, à ce vieux brave homme ?... Monsieur votre père ne trouvera-t-il pas qu'il y a là une bien étonnante audace de ma part... presque de l'outrecuidance ?... Ne me reprochera-t-il pas d'avoir osé m'entretenir avec vous... sur ce pied d'égalité ?... Et vous-même, quand vous aurez un peu réfléchi, ne regretterez-vous pas la grande bonté que vous venez de me montrer ?... Car je sais bien l'apprécier, allez !

Très simplement, Céleste répondit :

— Il est possible que dans le domaine des affaires, vous soyez à un autre échelon social que le mien, puisque notre famille est riche, que mon père est votre patron... Ici, nous sommes si peu de chose l'un et l'autre, que nous sommes bien égaux... ce qui est inscrit, d'autre part, dans la loi des hommes comme dans la loi de Dieu. — Je vous ai rencontré par le plus grand des hasards... durant une de ces promenades qu'on me laisse faire seule, maintenant... Nous nous sommes entretenus de choses qui nous passionnent... Je vous assure bien que je n'éprouverai pas le moindre embarras à en parler à mon père... et dès ce matin : car il va venir me chercher avec son auto à la porte du Louvre.

En prononçant ces mots, elle tendait la main très franchement. Bernard ne put s'empêcher de trembler un peu en la prenant. Et il fut incapable de lui dire adieu autrement que par un geste, un regard. Et quand elle l'eut quitté, il eut une telle impression de vertige qu'il s'appuya à la barrière de fer, en murmurant :

— Quelle folie s'empare de moi ?... Suis-je donc destiné à souffrir toute ma vie ?

VII
Le père Simili

Ce fut tout un étonnement, mais assez vite mitigé, dans le petit hôtel du père Simili, lorsqu'un jeune homme, d'aspect élégant, vint prendre des informations sur lui : on avait toujours pensé, en effet, qu'il y avait quelque mystère, quelque aventure romanesque dans la vie de ce vieux bohème, — surtout depuis que, l'an dernier, il avait été soigné par une si belle demoiselle !... Et quand il avait affirmé qu'il ne connaissait pas cette belle personne autrement que pour l'avoir guidée au Louvre, on avait haussé les épaules. Certainement le père Simili n'avait pas toujours été un gueux, ni même un ouvrier, comme il le prétendait. Il avait de trop grandes manières pour cela.

Il avait effectivement repris une certaine beauté, depuis qu'il ne buvait plus : et ce fut une des informations que recueillit, d'abord, ce jeune visiteur qui s'intéressait si méticuleusement à lui ; car il avait payé d'avance, d'une large pièce, pour qu'on lui dît bien tout, tout exactement...

Tout ?... On ne pouvait dire que ce que l'on savait de lui en ces dernières années : à personne, il ne parlait jamais de l'autrefois. Il ne parlait du reste pas beaucoup, parce qu'on ne comprenait pas grand chose à ses dissertations sur l'art, la gravure, sur les procédés mécaniques, sur l'interprétation de la pensée des artistes... sur la simili..., etc., etc. Et l'on se serait parfois blessé du dédain qu'indiquait son bleu regard — s'il n'avait eu le petit verre facile : il régalait très aisément, quand il avait eu de bonnes journées au Louvre. C'était même son péché mignon, jadis, avec les Courses, où il mangeait peut-être encore plus d'argent que chez le marchand de vins ; et même, cela l'avait mis plus d'une fois en retard avec sa propriétaire : il y avait eu alors des récriminations, des menaces d'expulsion...

— Dame ! c'était dans son intérêt à c't' homme, vous comprenez bien, mon bon monsieur, s'écriait d'un ton pénétré la propriétaire, qu'on l'a *forcé*, dès le début, à ne pas s'endetter !

L'existence du pauvre guide artistique offrait donc une très simple, mais très réelle honorabilité : il allait gagner ses modestes sous, en débitant ses boniments aux étrangers ; il payait bien honnêtement toutes ses dépenses... Et si, de temps en temps, il se grisait un peu, n'était-ce pas pour chercher l'oubli ?... lutter contre la tristesse de ses souvenirs !

— Et... sa famille ne vient pas le voir quelquefois ?

— De la famille, monsieur !... Il est bien seul au monde, allez !

— Il doit bien avoir quelque ami... des camarades de sa jeunesse ?

— Jamais on n'a vu personne avec lui, mon bon monsieur : quand il a été malade, l'an dernier, il aurait passé un mauvais quart d'heure... car moi, vous pensez que je n'ai pas « que lui à m'occuper... » Enfin, cette belle demoiselle est venue, non seulement l'a soigné et a payé tout ce qu'il fallait... même une garde pendant huit jours... mais, ensuite, a réglé d'avance la belle chambre qu'il a à présent... où il est très heureux, il vous le dira lui-même... Et tout ce qu'on peut faire pour lui être agréable, on est toujours prêt, nous autres...

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
universellement le meilleur par sa qualité et sa fraîcheur
90, rue Nationale, Lille